

**Décision n°2016-001/CC sur la conformité à la
Constitution de la Résolution n° 001-2016/AN du 11 janvier
2016 portant Règlement de l'Assemblée nationale**

Le Conseil constitutionnel,

- Vu** la Constitution;
- Vu** la loi organique n°011-2000/AN du 27 avril 2000 portant composition, attributions et fonctionnement du Conseil constitutionnel et procédure applicable devant lui ;
- Vu** le règlement intérieur du Conseil constitutionnel du 06 mai 2008 ;
- Vu** la décision n°2010-05/CC du 24 mars 2010 portant classification des délibérations du Conseil constitutionnel ;
- Vu** la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;
- Vu** la résolution n°002-2015/AN du 30 décembre 2015 portant élection du Président de l'Assemblée nationale ;
- Vu** le compte rendu analytique de la séance plénière de l'Assemblée nationale du 11 janvier 2016 ;
- Vu** la résolution n° 001-2016/AN du 11 janvier 2016 portant règlement de l'Assemblée nationale ;
- Vu** la lettre n°2016-001/AN/PRES/SG/DGSL du 13 janvier 2016 de Monsieur le Président de l'Assemblée nationale ;
- Oùï** le Rapporteur ;

Considérant qu'aux termes de l'article 155 de la Constitution,

